RECRUTEMENT DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Les modalités de recrutement varient en fonction du statut du personnel enseignant :

Chargé d'enseignement vacataire pour les agents de la fonction publique

Chargé d'enseignement vacataire pour les personnes en activité non salariée ou directeur d'entreprise

Chargé d'enseignement vacataire pour les salariés du secteur privé

Devenir agent temporaire d'enseignement (ATER) pour les doctorants

Devenir agent temporaire d'enseignement (ATER) pour les personnes retraitées ou en pré-retraite

Recrutement du personnel enseignant